

**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU JEUDI 10 JUIN 2021**

**PROCES-VERBAL**

Le jeudi 10 juin deux mille vingt et un à neuf heures trente, le comité syndical s'est réuni dans la salle de réunion du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance sur la commune de Mallemort sous la présidence de Yves WIGT, en formation générale puis en formation GEMAPI, étant précisé que le Président en tant que représentant d'Aix Marseille Provence Métropole dispose d'une voix sur chaque carte.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
102	37+17	54
Quorum		52
Total des voix (P53 +R33)		86
Majorité absolue		44

FORMATION GEMAPI		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
84	29+14	43
Quorum		43
Total des voix (P32+R17)		49
Majorité absolue		25

Le détail des informations ci-dessus est indiqué dans la feuille de présence nominative figurant en première page au registre des délibérations.

Les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour :

N°	Thématique / Destination de l'action	CARTE	Objet du rapport	Pour information/ approbation
1	Administration Générale	Générale -commun	Approbation du PV de séance du Comité du 30-03-2021	approbation
2	Administration Générale	Générale -commun	CR des décisions du Président prises sur délégation	approbation
3	Administration Générale	Générale -commun	Adhésion des communes - réunion des sous-collèges	approbation
4	Administration Générale	Générale -commun	marque Alluvions Durance Vivante	approbation
5	Gestion domaniale	Générale -commun	complément à la grille tarifaire	approbation
6	Finances	Générale -commun	Décision Modificative N°1 au BP 2021	approbation
7	CRVD	Générale -commun	Contrat de rivière: point d'info démarche + composition comité de rivière	information
8	Cours d'eaux Orphelins	Générale -commun	Cours d'eau orphelins = point d'avancée et présentation de l'outil juridique envisagé	information
9	Juridique	Générale - commun	Recours de la décision de l'autorité environnementale concernant le projet de recharge sédimentaire	information
10	Véloroute	Générale - commun	convention tripartite Avignon - Grand Avignon- SMAVD	approbation
11	Gouvernance	Générale-EPTB	Enjeux agricoles et de l'irrigation, la position du SMAVD	information
12	SAGE	Générale-EPTB	Avis sur le SDAGE	approbation
13	Partenariat	Générale-EPTB	Convention tripartite SIIRF-SCP-SMAVD	information
14	Biodiversité	Générale -commun	suivi écologique - Observatoire	approbation
15	Biodiversité	Générale -commun	Appel à projet AE ZH	approbation
16	Partenariat	Générale - commun	vélo de l'année Partenariat SMAVD	approbation
17	Fête de la Durance	Générale - commun	Un Dimanche en Durance - 2ème édition	information
18	Délégation GEMAPI	GEMAPI	Avenant Convention délégation Terre de Provence/SMAVD - augmentation budget entretiens et provision pour travaux d'urgence	approbation
19	Délégation GEMAPI	GEMAPI	Mise à disposition d'un remblai LGV pour le SE de Cheval-Blanc / Cavaillon - convention à passer avec SNCF Réseau	approbation

Monsieur le Président, Yves WIGT, ouvre la séance.

### **Rapport N° 1 : Approbation du Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 30 mars 2021**

Le Président soumet pour approbation au Comité Syndical le procès-verbal de la précédente séance qui s'est tenue le 30 mars 2021 à Mallemort.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Rapport N° 2 : Compte-rendu des décisions du Président prises sur délégation du Comité**

Le Comité Syndical a délégué au Président la possibilité de solliciter directement les financements auprès des partenaires publics comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales selon les dispositions de l'article L2122-22-26.

Décision 2021-15 : Approbation de la modification du marché « Aménagement d'un itinéraire modes doux en bord de Durance à La Roque d'Anthéron – Lot n°2 : Aménagements paysagers », concernant une prolongation des délais d'exécution.

Décision 2021-16 : Approbation de la modification n°3 du marché « Restructuration du secteur amont de la digue d'Avignon études opérationnelles de maîtrise d'œuvre, élaboration et suivi du dossier d'autorisation » concernant l'ajout de prestations supplémentaires, et l'impossibilité de changer de prestataire, tel que défini à l'article 139-2 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics et du nouveau montant HT du marché à 454 797,50 € après la modification n°3

Décision 2021-17 : Demande de financement au titre du programme de suivi engagé depuis plusieurs années, dans le cadre de l'Observatoire de la Durance, sur les espèces menacées dans le site Natura 2000 de la Durance (oiseaux du lit vif, colonies de chauves-souris et l'Apron du Rhône) auprès de l'Agence de l'Eau, des Départements des Bouches du Rhône et de Vaucluse et d'EDF à hauteur de 38 900.00 € TTC, selon le plan de financement suivant :

<u>Montant Total TTC des prestations</u> .....	38 900.00 €
<u>Agence de l'Eau (taux 20%)</u> .....	7 780.00 €
<u>Département des Bouches du Rhône (taux 20%)</u> .....	7 780.00 €
<u>Département de Vaucluse (taux 20%)</u> .....	7 780.00 €
<u>EDF (taux 20%)</u> .....	7 780.00 €
<u>Autofinancement (taux 20%)</u> .....	7 780.00 €

Décision 2021-18 : Autorisation de la commande « Elaboration du Schéma Directeur de signalisation de la véloroute Val de Durance Avignon – Monétier-les-Bains » avec le prestataire VELO LOISIR PROVENCE sise 203 Rue Oscar Roulet – 84440 Robion, en vue de son exécution, pour un montant total de 16 300,00 € HT.

Décision 2021-19 : Demande de financement au titre du programme de Caractérisation de l'état initial sur le tronçon Cadenet - Mallemort préalablement aux opérations de recharge sédimentaire dans le lit mineur de la Durance auprès de l'Agence de l'Eau et des Départements des Bouches du Rhône et de Vaucluse à hauteur de 75 000.00 € HT, selon le plan de financement suivant :

<u>Montant Total HT des prestations</u> .....	75 000.00 €
<u>Agence de l'Eau (taux 50%)</u> .....	37 500.00 €
<u>Département des Bouches du Rhône (taux 15%)</u> .....	11 250.00 €
<u>Département de Vaucluse (taux 15%)</u> .....	11 250.00 €
<u>Autofinancement (taux 20%)</u> .....	15 000.00 €

Décision 2021-20 : demande de financement au titre de la restauration de zones humides à La Roque d'Anthéron, le Puy Sainte Réparate et Plan d'Orgon auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région Paca à hauteur de 160 000.00 € HT, selon le plan de financement suivant :

Décision 2021-21 : demande de financement au titre des Travaux de confortement central de la digue de la ZI de Châteaurenard - Système d'endiguement Bonpas Le Rhône rive gauche auprès du Département des Bouches du Rhône et d'EDF à hauteur de 420 000.00 € HT, selon le plan de financement suivant :

<u>Montant Total HT des prestations</u> .....	420 000.00 €
<u>Département des Bouches du Rhône (taux 20%)</u> .....	84 000.00 €
<u>EDF (taux 50%)</u> .....	210 000.00 €
<u>Autofinancement (taux 30%)</u> .....	126 000.00 €

Décision 2021-22 : demande de financement au titre du confortement de la berge de Peyrevert à Noves dans le cadre de travaux d'urgence auprès du Département des Bouches du Rhône et d'EDF à hauteur de 300 000.00 € HT, selon le plan de financement suivant :

Montant Total HT des prestations 300 000,00 €

Département des Bouches du Rhône (taux 20%) .....

EDF (taux 30%) .....

Autofinancement (taux 50%) .....

90 000,00 €

150 000,00

Décision 2021-23 : Signature de la commande « Production de photographies pour le SMAVD » avec le prestataire Monsieur Camille MOIRENC, sis 15 Rue Van Loo – 13100 Aix en Provence, en vue de son exécution, pour un montant total de 13 400,00 € HT.

Décision 2021-24 : Signature du marché « Refonte du site internet du SMAVD », en vue de son exécution avec l'entreprise SYNAPSE ENTREPRISES, sise 75015 PARIS, pour la somme totale de 11 020 € HT.

Décision 2021-25 : Signature de la commande « Réalisation d'inventaires naturalistes en vue des travaux d'arasement en rive gauche de la Durance entre le pont suspendu de Rognonas et le viaduc « Paris-Lyon-Marseille » avec le groupement NB CONSULTANT / REYNIER ENVIRONNEMENT / INSECTA / AHPAM sis 19 Avenue de Toulouse – 34070 Montpellier, en vue de son exécution, pour un montant total de 16 320,00 € HT.

Décision 2021-26 : Signature du marché « Acquisition, installation et maintenance d'un logiciel de gestion comptable et financière M52 », en vue de son exécution avec l'éditeur BERGER LEVRAULT, sise 31670 LABEGE, pour la somme totale de 47 625,10 € HT.

Décision 2021-27 : Signature du marché « Travaux de confortement central de la digue de la Zone Industrielle de Châteaurenard » avec l'entreprise GUINTOLI sise ZI Nord – 11 Rue Nicolas Copernic – CS 42108 – 13646 Arles Cedex, en vue de son exécution, pour un montant total de 287 570,00 € HT toutes tranches comprises.

### **Rapport N° 3 : Adhésion la commune de Caumont sur Durance au SMAVD**

Les nouveaux statuts syndicaux entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 intègrent en leur article 4.1 la possibilité pour les communes duranciennes d'adhérer au SMAVD.

Monsieur GOBERT, Directeur Administration, Finances et Informatique du SMAVD revient sur les modalités d'adhésion. Il rappelle que les communes qui ne l'ont pas encore demandé peuvent toujours adhérer au SMAVD.

Il informe le comité de la réunion des trois sous-collèges le 25 mai dernier, réunion à l'issue de laquelle ont été élus :

#### **Pour le sous-collège des communes de moins de 1 500 habitants (deux sièges restant à pourvoir)**

M. Jean-Marc LUNEL (titulaire) et M. Jean-Pierre PAPPALARDO (suppléant) - Puget (84)

M. Rémy ODDOU (titulaire) et M. Manuel MESAS (suppléant) - Lettret (05)

M. Bruno MALGAT (titulaire Mison) et M. Jean-Louis RE (suppléant) - Mison (04)

#### **Pour le sous-collège des communes de 1 500 habitants à 15 000 habitants**

Mme Marie-Christine LAZARO (titulaire) et M. Christian PAPUT (suppléant) – Tallard (05)

M. Philippe BATOUX (titulaire) et Mme Jacqueline COMBE (suppléant) – Mérindol (84)

M. Vincent ALLEVARD (titulaire) et M. Julien GOZZI (suppléant) – Oraison (04)

Mme Cécile SORRIBAS (titulaire) et M. Thomas ARCAMONE (suppléant) - Peyrolles en Provence (13)

M. Vincent DAVAL (titulaire) et M. Bruno LAQUAY (suppléant) – Mallemort (13)

#### **Pour le sous-collège des communes de plus de 15 000 habitants (deux sièges restant à pourvoir)**

M. Ismail EL OUADGHIRI (titulaire Manosque) et M. Denis HUET (suppléant) – Manosque (04)

M. Jean-Pierre SEISSON (titulaire) et Mme Sabrina LAMBERT (suppléant) – Châteaurenard (13)

M. Lucien GALLAND (titulaire) et M. Bernard ALLAMELLE (suppléant) – Pertuis (84)

Ces élus ont été convoqués à la présente séance du Comité Syndical et peuvent valablement prendre part aux débats et aux votes de la formation générale. Les délégués désignés par les communes et non élus par les sous-collèges sont invités en tant qu'observateur.

Un collège communal se réunira en fin d'année pour compléter les sièges vacants.  
Une réunion annuelle des communes adhérentes se tiendra afin d'échanger sur les problématiques de leur ressort.

Monsieur FOURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, informe le comité de la volonté d'adhérer de la commune d'Avignon qui prendra une délibération en ce sens au prochain conseil municipal de juin

La commune de Caumont sur Durance a validé l'adhésion et la désignation de ses deux délégués lors du conseil municipal du 12 mai 2021 et a transmis la délibération correspondante au SMAVD. Il est demandé à l'assemblée de valider cette adhésion pour la strate communale de 1 500 à 15 000 habitants dont les 5 sièges sont déjà pourvus.

Le comité syndical approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Caumont sur Durance au SMAVD.

#### **Rapport N° 4 : Création d'une marque Alluvions Durance Vivante**

Comme évoqué lors de la dernière séance du Comité Syndical, le SMAVD a travaillé à l'élaboration d'un nouveau modèle partenarial avec certains opérateurs économiques notamment les carriers. Monsieur DODDOLI, Directeur du SMAVD, rappelle que ces derniers sont installés pour leurs activités d'extraction sur des terrasses alluviales de la Durance sur la Basse et la Moyenne Durance.

Les extractions « anciennes » ont causé des désordres importants dans le lit de la Durance qui ont varié selon les territoires.

Aussi, le SMAVD, principal gestionnaire de la Durance, ainsi que les carriers souhaitent développer ensemble une démarche vertueuse en vue de l'extraction des produits issus des terrasses alluviales.

L'objectif poursuivi consiste à valoriser la qualité des matériaux extraits (silico-calcaires) par la création d'une marque « vertueuse » garantissant la qualité et la provenance des matériaux.

Le SMAVD propose ainsi la création d'une marque « Alluvions Durance Vivante ». L'intérêt de ce dispositif est de permettre de valoriser les granulats extraits de façon vertueuse, agir auprès des donneurs d'ordre locaux afin qu'ils intègrent la référence à cette marque ou à un procédé équivalent dans les procédures de marchés publics et de permettre un abattement des redevances domaniales.

Le logo représentant la marque, réalisé en interne, est alors présenté au Comité par Monsieur DESMOULINS, Responsable de communication au SMAVD, qui en détaille la conception autour de 3 axes de travail : Alluvions, Durance, Environnement.

La typographie en est libre de droit et le logo ainsi conçu figurera dans le magazine du syndicat tiré à 5 000 exemplaires et largement distribué dans les offices du tourisme notamment. Une version numérique sera également accessible en téléchargement.

Cette marque sera déposée à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

#### **Rapport N° 5 : Complément à la proposition de grille de redevance domaniale**

Ce rapport s'inscrit dans la continuité du précédent et présente les abattements dont bénéficient les occupants qui participent à la marque « Alluvions Durance Vivante » ou au protocole interdépartemental des terrasses soit un abattement de 80% sur la redevance des AOT.

Monsieur DODDOLI détaille les différents compléments contenus dans l'annexe présentée, laquelle avait déjà été approuvée lors du précédent comité le 30 mars 2021.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

**Rapport N° 6 : Décision modificative n° 1 – Budget Principal 2021**

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2021, il est proposé quelques modifications au budget principal. Cette proposition aura un impact financier neutre sur les finances du SMAVD. Monsieur GOBERT indique à l'assemblée le contenu de la décision mise aux voix.

Il s'agit :

- D'une part, de créditer l'article 2182 pour l'acquisition de deux véhicules électriques et de débiter en contrepartie l'article 23181, opération 948 « Travaux d'urgence », pour un montant de 100 000 €. Pour rappel, ce projet d'acquisition peut être financé à hauteur de 70% par le CD13. Par prudence, la décision modificative ne reprend pas cette recette qui n'a pas encore fait l'objet d'une notification.
- D'autre part, de transférer de l'article 23181 vers l'article 2031, opération 959 « Recharge sédimentaire », la somme de 30 000 € pour la réalisation de l'étude d'impact demandée par la DREAL.

<u>Chapitre article</u> <u>désignation</u>	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
	<u>Diminution</u> <u>de crédits</u>	<u>Augmentatio</u> <u>n de crédits</u>	<u>Diminution</u> <u>de crédits</u>	<u>Augmentation de</u> <u>crédits</u>
<b>c/2182</b>		+ 100 000,00		
<b>c/23181, op. 948</b>	-100 000,00			
<b>c/2031, op.959</b>		+30 000,00		
<b>c/23181, op.959</b>	-30 000,00			

La décision modificative présentée est adoptée à l'unanimité.

**Rapport N° 7 : Construction d'un second contrat de rivière : point d'avancement et proposition d'actualisation de la composition du Comité de Rivière**

Monsieur DODDOLI retrace l'historique du premier contrat de rivière 2008/2018 arrivé à son terme. Il détaille ensuite les éléments du second contrat en construction qui permettrait d'avoir une stratégie globale sur le long terme.

Le comité de rivière Durance, dans sa composition de l'arrêté de 2002 était constitué de 80 membres.

Aujourd'hui l'actualisation de cette composition est rendue nécessaire au regard de quatre enjeux principaux :

- Garantir la présence des intercommunalités, désormais en charge de la compétence GEMAPI
- Assurer la représentation des maîtres d'ouvrages identifiés comme les porteurs d'actions du prochain contrat de rivière.
- Améliorer la représentation de l'ensemble des acteurs et usagers du territoire
- Fusionner la gouvernance de la démarche PAPI avec le Comité Rivière

Christian DODDOLI donne la liste des 94 membres composant le nouveau comité de rivière, lequel compterait 50 collectivités, 13 services de l'état et 31 usagers.

Monsieur PREVOST, délégué de la communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure, demande sous quel délai la réponse de la Préfecture peut intervenir.

Monsieur DODDOLI répond qu'il n'est toujours pas en possession de l'arrêté préfectoral pour la composition de la CLE depuis plus de 18 mois d'instruction. L'arrêté préfectoral relatif au comité de rivière devrait prendre moins de temps car il s'agit d'un arrêté de modification d'un comité existant. Il espère un retour à plus ou moins 6 mois.

Madame CZIMER-SYLVESTRE, déléguée du Conseil régional PACA s'interroge sur l'intention de maintenir un nombre élevé des communes.

Monsieur WIGT lui répond que l'objectif est de « garder la main » en maintenant une majorité pour le collège des collectivités. Il rappelle que le précédent comité comptait 87 membres.

Monsieur FOURNIER adresse ses remerciements au SMAVD pour avoir su fédérer les acteurs.

Monsieur DODDOLI informe les délégués de l'organisation de réunions géographiques au plus près des territoires, les actions de terrain demeurant l'ADN du SMAVD.

De plus il indique que le retrait du SMADESEP et du GIPREB est guidé par la volonté de ne pas les sursolliciter sachant qu'ils pourront être conviés si nécessaire.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la nouvelle composition du comité de rivière.

### **Rapport N° 8 : Avancement de la mission de diagnostic et gestion des cours d'eau affluents de la Durance dits « orphelins »**

À la suite du diagnostic des enjeux réalisé par le SMAVD sur les affluents de la Durance dits « Orphelins » au titre de la compétence GEMAPI, pour 8 intercommunalités membres du syndicat, Monsieur DODDOLI indique au comité qu'il a été décidé de poursuivre le partenariat pour la gestion de ces cours d'eau, dans le cadre d'une assistance mutualisée.

Il est proposé aux intercommunalités concernées une stratégie d'actions déclinée en 4 axes d'intervention :

- La définition d'une stratégie de Système d'endiguement ;
- La mise en œuvre d'un Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau (PPRE) ;
- Une veille hydrométéorologique et un appui technique lors des crues et travaux post-crues ;
- Un accompagnement technique des maîtres d'ouvrage locaux.

La mise en œuvre de cette stratégie doit maintenant être retranscrite conventionnellement. A ce stade, 6 intercommunalités ont exprimé un intérêt à conventionner : Métropole Aix-Marseille-Provence, COTELUB, CC Jabron-Lure-Vançon-Durance, CC Sisteronais-Buëch, CA Terre de Provence, CA Luberon-Monts-de-Vaucluse.

A noter qu'une action spécifique est prévue avec DLVA et la CC Forcalquier Montagne de Lure pour la réalisation du diagnostic GEMAPI sur le Lauzon, sous la même forme de convention ayant prévalu pour les diagnostics précédents.

Monsieur PREVOST confirme que la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure est candidate à ce dispositif pour la gestion du Lauzon et remercie le SMAVD pour son action.

Monsieur MEGIS, délégué de la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon souhaite qu'il en soit de même pour le Largue.

Le Président informe l'assemblée que la métropole Aix Marseille Provence s'est prononcée en faveur de la dissolution du Syndicat de l'Eze en conseil métropolitain.

### **Rapport N° 9 : Recours de la décision de l'Autorité environnementale concernant le projet de recharge sédimentaire à Puyvert et Charleval**

Monsieur JACOPIN, Directeur Etudes et Travaux au SMAVD, rappelle l'historique du premier contrat de rivière du Val de Durance et son projet de recharge sédimentaire faisant partie de la politique de restauration hydromorphologique de la Durance.

Les études préalables ont permis d'identifier les sites les plus favorables à la recharge sédimentaire sur l'ensemble de la moyenne et basse Durance.

S'agissant d'une opération expérimentale à cette échelle, trois sites pilotes ont été retenus pour réaliser les premières tranches de travaux. Les secteurs de Puyvert, Charleval et Mallemort sont ainsi fléchés pour initier au plus vite la démarche, y suivre les effets physiques et biologiques et permettre le déploiement ultérieur du projet.

Pour ces trois sites, qui subissent d'importants dysfonctionnements morphologiques, le syndicat a acté d'engager le plus rapidement possible les travaux à savoir pour Charleval à l'été 2021, et pour Mallemort à l'été 2022.

L'Autorité Environnementale impose aujourd'hui contre toute attente la réalisation d'une étude d'impact, considérant que l'opération peut présenter de possibles impacts négatifs notables sur l'environnement. Alors que cette décision nous a été transmise environ 70 jours après le dépôt de notre demande (délai de rigueur de 35 jours), nous avons dû évidemment renoncer à la réalisation des travaux en 2021.

Madame GREGOIRE, déléguée de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse fait part de son étonnement et de sa déception pour sa commune, les trois épis réalisés risquant d'être emportés par une crue. La restauration du lit permettrait d'éviter ce scénario. Un rendez-vous a été pris avec la sous-préfète en juillet pour évoquer le sujet.

Monsieur ROBERT, délégué de COTELUB, regrette que chaque action soit toujours soumise à la mauvaise compréhension des DDT ; les études préconisées sont onéreuses et ne font qu'alourdir les procédures.

Le Président WIGT ajoute que la décision du préfet est arrivée hors délai. Le recours gracieux va être déposé et la réponse devrait intervenir dans les deux mois.

### **Rapport N°10 : Convention tripartite pour la réalisation d'une étude de définition de la véloroute sur la commune d'Avignon**

La Ville d'Avignon porte plusieurs projets sur les quartiers sud-ouest de son aire urbaine. Autour du projet Confluence, la ville souhaite structurer cette zone comprise entre le fleuve Rhône et la Durance.

Parmi ses nombreuses ambitions, elle a engagé une réflexion dans le but de reconquérir les bords du Rhône et de la Durance, développer une trame verte et bleue, préserver et mettre en valeur les canaux, mailler les réseaux de parcs, cela dans un objectif de développer et d'aménager les quartiers en minimisant le risque inondation lié au Rhône et à la Durance.

L'ambition du projet porté par le SMAVD et ses partenaires, est de relier la confluence Rhône Durance au pont de Mirabeau par une voie réservée aux modes doux, sur les deux rives de la Durance.

Madame PORTEFAIX, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon se dit très favorable à la mobilité verte et remercie le syndicat pour son accompagnement. La visite sur les sites de Mallemort et de la Roque d'Anthéron a permis d'imaginer par anticipation ce que le projet donnerait à Avignon.

Afin de faire converger les ambitions de la commune d'Avignon, du Grand Avignon et du SMAVD, les parties ont convenu d'élaborer une convention de partenariat pour la valorisation des berges de la Durance par la création d'une véloroute entre l'échangeur de Bonpas et la Confluence Rhône-Durance entre le SMAVD, les communes et, le cas échéant, l'Etat.

Cette convention définit les objectifs, le périmètre et les phases de l'étude de définition réalisée par le SMAVD en vue de définir un projet commun d'aménagement des bords de Durance.

Le projet présenté est adopté à l'unanimité.

### **Rapport N° 11 : Les enjeux agricoles et de l'irrigation, la position du SMAVD**

Monsieur DODDOLI rappelle que la gestion de l'eau agricole est de fait particulièrement complexe. Le patrimoine des ASA est vieillissant.

Des enjeux particuliers ont émergé récemment avec la mise en œuvre d'un Compte Epargne Volume (CEV), qui permet de comptabiliser les volumes économisés dans le cadre des contrats de canaux et de les affecter vers les milieux naturels. Cet outil a été créé par un protocole de gestion des économies d'eau établi entre l'Etat, EDF et l'Agence de l'Eau.



Le CEV étant contesté, le SMAVD se positionne alors comme conciliateur.

Monsieur ROBERT cite comme exemple l'ancien canal de Cadenet totalement vétuste aujourd'hui. Les fourragers inondent les terres alors que les maraichers font du goutte à goutte. Il y a là un déséquilibre dans les usages de l'eau.

Madame GENTE-CEAGLIO, déléguée du Conseil Départemental des Bouches du Rhône rappelle la tenue il y a 3 ans d'un colloque sur le partage de l'eau. Les diagnostics du SMAVD étaient alors en avance sur cette problématique agricole. A Mallemort par exemple les agriculteurs sont habitués à avoir de l'eau à volonté et la réflexion sur la ressource commence à peine. Madame GENTE-CEAGLIO souhaite que le SMAVD reste au cœur des discussions et ne soit pas uniquement un médiateur.

Monsieur DODDOLI rappelle l'existence et le développement du programme C33PO par le SMAVD, outil de modélisation globale de la ressource en eau.

### **Rapport N° 12 : Avis sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027**

Le SMAVD en tant qu'EPTB de la Durance est sollicité par le préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée pour donner son avis sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux - 2022-2027.

La consultation porte sur le projet de SDAGE et sur le programme de mesures qui l'accompagne. Le Plan de Gestion du Risque d'Inondation, PGRI 2022-2027, est intégré à la consultation.

Le SDAGE fixe les objectifs de gestion des eaux au travers de 9 grandes orientations stratégiques et plus d'une centaine de dispositions. Le programme de mesures est un document qui recense près de 1500 mesures dont la mise en œuvre est estimée nécessaire pour atteindre les objectifs du SDAGE.

Il est proposé de transmettre un avis formel par écrit.

Le SMAVD soulève les observations suivantes :

- Une méthode d'élaboration et de concertation du SDAGE qui ne facilite pas son appropriation locale
- Un outil au caractère très descendant, qui tend à orienter fortement les démarches locales et notamment les SAGE
- Des mesures dont la réalisation est souvent fléchée vers les collectivités, alors qu'une large partie ne relèvent pas de compétences attribuées et financées par les budgets du petit cycle de l'eau ou de la GEMAPI
- Une prépondérance des enjeux de préservation des milieux aquatiques qui induit une prise en compte insuffisante du contexte multiusages de la gestion de la ressource en eau (agriculture, tourisme, production hydroélectrique ...)
- Un délai d'approbation du SAGE Durance irréaliste

Le SAGE doit être compatible avec le SDAGE et non pas son applicatif.

Monsieur FOURNIER propose d'émettre un avis réservé.

Monsieur PREVOST émet un avis défavorable et souhaite prendre le temps de la concertation.

Madame TRINQUIER, déléguée du Conseil départemental de Vaucluse pense qu'un avis défavorable pourrait fermer des portes.

Monsieur DODDOLI ne souhaite pas de conflit avec l'AERMC qui est un partenaire fort et propose d'émettre un avis réservé d'ici fin juin.

Le projet d'avis sera transmis au comité après rédaction afin de recueillir les remarques de chacun puis transmis fin juin à l'AERMC.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

### **Rapport N° 13 : Convention tripartite SIIRF-SCP-SMAVD**

Conférant la mission de faciliter, à l'échelle du bassin versant de la Durance, la prévention des inondations, la gestion équilibrée de la ressource en eau et la préservation et la gestion des zones humides. A ce titre, le SMAVD est porteur d'un projet de Schéma d'Aménagement et des Gestion des Eaux (SAGE). Pour accompagner la réflexion politique en cours et les travaux de la future Commission Locale de l'Eau, le SMAVD a initié une démarche de modélisation intégrée du bassin versant de la Durance. L'outil d'aide à la décision C3PO, mis en œuvre au pas de temps mensuel sous WEAP, permettra d'évaluer des scénarios prospectifs d'évolution de la ressource, des usages et des modalités de gestion.

Le Syndicat Intercommunal d'Irrigation de la Région de Forcalquier (SIIRF) est un syndicat regroupant 8 communes du département des Alpes de Haute-Provence, maître d'ouvrage d'un aménagement hydraulique permettant l'irrigation, l'arrosage et l'alimentation en brute pour un usage domestique sur son territoire. Le syndicat a délégué par affermage le service d'alimentation en eau brute à la Société du Canal de Provence (SCP).

La SCP est une société d'aménagement régional née d'une volonté solidaire des territoires provençaux de protéger, sécuriser efficacement et distribuer équitablement une ressource naturelle indispensable. Aujourd'hui concessionnaire de la Région, la SCP est un outil au service de la gestion responsable de l'eau et du développement des territoires, dans le contexte du changement climatique.

Les besoins partagés entre le SIIRF, le SMAVD et la SCP en termes de connaissance et de données concernant l'évolution de la ressource et des besoins en eau justifient la mise en place d'une convention d'échange de données entre ces trois structures

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

### **Rapport n° 14 : Observatoire – programme du suivi écologique pour 2021**

L'Observatoire de la Durance permet au SMAVD de disposer de données fiables pour mesurer à la fois l'efficacité des actions menées mais aussi pour disposer d'une veille sur l'état de conservation des espèces les plus patrimoniales de Durance. L'ensemble des suivis est mené dans le cadre d'un effort de mutualisation avec les partenaires et dans une perspective opérationnelle de réalisation d'actions de gestion ou d'évaluation de ces dernières.

En 2021 cette dynamique est poursuivie en reconduisant le suivi engagé sur les espèces menacées, représentant des enjeux forts à majeurs dans le site Natura 2000 de la Durance :

1. Suivi des oiseaux du lit vif marqueurs de la biodiversité spécifique de la rivière en tresse,
2. Suivi des colonies de chauves-souris,
3. Suivi de l'Apron du Rhône, espèce emblématique de la Durance mondialement menacé

Partenariats et plan de financement :

Ces suivis auront lieu comme chaque année dans le cadre des conventions avec nos partenaires (LPO, Groupe Chiroptère de Provence, Maison Régionale de l'Eau et Université d'Aix Marseille Provence).

Le budget des suivis écologiques 2021 est de 39 000 € HT.

Les partenaires financiers de ces suivis sont l'Agence de l'Eau, les Conseil Départementaux des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, EDF, le SMAVD assumant les 20% d'autofinancement.

Le plan de financement validé par les partenaires est le suivant :

- AERMC : 20 %
- CD84 : 20 %
- CD13 : 20%
- EDF : 20 %
- SMAVD : 20 %

Le comité syndical approuve à l'unanimité ce programme.

La restauration de la lône de Charpines en 2020 sur la commune de la Roque d'Anthéron a permis de recréer des milieux favorables à la Cistude d'Europe. Cette lône est la seule connue en Durance qui héberge cette espèce. Ces travaux sont également positifs puisque la présence de nombreux troncs rongés et un piège photos ont permis de révéler la présence de castors. Afin de poursuivre les opérations de préservation des milieux humides, plusieurs secteurs à aménager sont pressentis sur les communes de La Roque d'Anthéron, Plan d'Orgon et du Puy Sainte Réparate.

### **Présentation des sites retenus et contenu du programme**

#### *Zone humide de Sanfla, Le Puy Sainte Réparate*

Ce site, d'une surface de près de 25 ha est situé dans le Domaine Public Fluvial, bordé par la Durance au nord, l'ancienne décharge municipale à l'ouest. La présence d'une roselière bien développée confirme le caractère humide du secteur. Des roubines et des canaux d'irrigation permettraient d'alimenter le site. Toutefois, ces apports d'eau semblent parfois obstrués et donc non fonctionnels. A terme, le maintien de ce site remarquable et des espèces qu'il abrite ne semble pas assuré.

Il est proposé d'engager une expertise faune, flore et habitats, des relevés topographiques et un schéma du réseau hydraulique présent afin de bâtir un scénario de restauration (niveau esquisse). Des travaux pourront être engagés dans une seconde phase, en lien avec ceux de la Véloroute.

#### *Plan d'Orgon*

Une observation de Cistude en hibernation vient de nous être rapportée dans une lône présente sur une parcelle récemment acquise par le SMAVD. Ce site apparait comme potentiellement favorable à l'espèce avec la présence à la fois des gravières à l'amont et d'une mare très encaissée à l'aval situées dans le Domaine Public Fluvial. Des études plus précises doivent toutefois être engagées pour restaurer un habitat favorable à l'espèce.

Comme pour la zone humide précédente, il est proposé d'engager une expertise faune, flore, habitats ainsi que des relevés topographiques et une étude du fonctionnement hydraulique (nappe, canaux d'irrigation, ...) pour élaborer un scénario de restauration du milieu.

#### *Site des Vannades, La Roque d'Anthéron*

Ce site est localisé dans le Domaine Public Fluvial, sur une surface de près de 4ha, à l'aval du site des Charpines récemment restauré. Le secteur est ouvert, avec la présence de quelques bosquets et de cannes de Ravenne, espèce rare des bords de cours d'eau.

Les grands principes de restauration sont connus et éprouvés. Il est proposé d'engager les travaux de restauration de ce milieu afin de conforter la dernière population fonctionnelle de Cistude durancienne.

Ce site pourra être mis en valeur par la pose de signalétique dédiée, dans le cadre des travaux de la véloroute.

Ce projet est adopté à l'unanimité.

### **Rapport N° 16 : Election VTT de l'année 2022 à Pertuis – Partenariat avec l'association organisatrice de l'évènement**

Monsieur DODDOLI détaille au comité l'intérêt de du partenariat proposé constituant une forte exposition médiatique pour le SMAVD.

Le SMAVD pourrait participer au montage financier non pas sous forme de subvention mais plutôt à travers une convention avec l'organisateur qui prévoirait les éléments suivants :

- Un article ou une partie d'article dans le magazine Vélo Vert sur la Durance à Vélo qui a été réalisée entre Mallemort et La Roque d'Anthéron et dont le tronçon sur Pertuis sera justement mis en travaux en 2022 ;
- La présence logo du SMAVD à côté de ceux des autres partenaires ;
- La présence de membres représentant le SMAVD à la cérémonie de remise des prix ;
- L'accueil d'un groupe d'une douzaine de personnes (élus et agents du SMAVD) lors d'une demi-journée pour leur faire essayer les VTT et échanger avec les représentants des marques présentes.

En contrepartie la participation financière du SMAVD à cet évènement serait de 5 000 euros.

L'ensemble de ces propositions est adopté à l'unanimité.

**Rapport n° 17 : 2<sup>ème</sup> édition de l'évènement « Un Dimanche en Durance »  
Samedi 18 et dimanche 19 septembre 2021**

SMAVD a organisé en juin 2019, la 1<sup>ère</sup> édition de l'évènement « Un Dimanche en Durance », sur le site des gravières du Puy Ste Réparate et il est proposé cette année d'organiser cet évènement à Charleval sur le site de l'épi du colombier.

Monsieur DODDOLI souligne que la date proposée correspondant à celle des journées du patrimoine.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur DODDOLI fait une annonce au sujet de l'évènement « diners insolites » qui se tiendra le 29 juillet 2021 sur les bords de Durance entre la Roque d'Anthéron et Lauris, évènement à l'initiative de Tourisme Provence auquel le syndicat est convié.

**Rapport n° 18 : Convention délégation Terre de Provence/SMAVD - augmentation budget  
entretiens et mise en place d'une provision pour travaux d'urgence**

La Communauté d'Agglomération Terre de Provence est compétente en matière de GEMAPI sur la partie de son territoire inclus dans le bassin versant de la Durance. Elle a confié fin 2018 au SMAVD par délégation l'exercice de certaines de ses compétences.

La Communauté d'Agglomération Terre de Provence et le SMAVD souhaitent aujourd'hui passer un avenant à cette convention suite aux constats des premières années de gestion.

Le budget annuel d'entretien estimé en première approche à 25 000 € HT pour les 10 500 km d'ouvrages est systématiquement atteint voire dépassé depuis la mise en œuvre de la délégation. Le système d'endiguement est en effet soumis à de nombreuses pressions et dégradations liées aux usages aux abords des digues. Des réparations sont ainsi nécessaires chaque année. Après accord de la Communauté et en parallèle d'une réflexion sur la gestion des barrières (nécessitant les réparations les plus onéreuses), il est proposé de porter le budget annuel alloué à l'entretien et aux petites réparations à 40 000 € HT de manière à permettre la réparation rapide des désordres après diagnostic et éviter toute dégradation plus importante des ouvrages, notamment dans leur fonction de protection des biens et des personnes contre les crues.

En outre, les conséquences des crues de fin 2019 ont montré que des interventions lourdes et non prévisibles peuvent être rendues nécessaires pour assurer la fiabilité des ouvrages de protection, notamment lorsque ceux-ci sont très proches du lit vif. Certaines interventions pourraient même être nécessaire en extrême urgence pendant ou juste après les crues. De son côté, le SMAVD dispose de trésorerie pour mobiliser des fonds de manière relativement substantielle. Toutefois, l'engagement effectif des dépenses nécessite l'approbation de la Communauté. Afin de permettre à la Communauté de prendre ses décisions sans difficulté excessives et dans un cadre budgétaire annuel maîtrisé, il est proposé de prévoir la mise en place d'une provision financière permanente de 100 000 € HT. Ce dispositif permettra, après décision conjointe de la Communauté et du SMAVD, de mettre en œuvre les premières actions lourdes de sauvegarde après sinistre.

Ces modifications apportées à la convention de délégation entre le SMAVD et la Communauté d'Agglomération Terre de Provence sont à formaliser dans un avenant à la convention.

Le comité syndical approuve à l'unanimité l'avenant présenté.

La Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse est compétente en matière de GEMAPI sur la partie de son territoire inclus dans le bassin versant de la Durance. Elle a confié courant 2019 au SMAVD par délégation l'exercice de certaines de ses compétences.

Dans le cadre de cette délégation, le SMAVD est en charge de la demande d'autorisation du système d'endiguement de Cheval-Blanc / Cavaillon. Or, en plus des digues construites à cet effet, il s'avère qu'un remblai supportant la voie ferrée LGV, géré par SNCF Réseau, participe également à la protection contre les inondations.

Afin d'être intégré au système d'endiguement, ce remblai doit être mis à disposition par SNCF Réseau et faire l'objet d'une convention de superposition d'affectation. Cette convention sera à fournir aux services instructeurs du dossier réglementaire de demande d'autorisation.

Dans ce but, des premiers échanges ont eu lieu entre le SMAVD et SNCF Réseau. Les études ont montré que l'utilisation du remblai LGV pour protéger contre les inondations n'entraînera aucune contrainte technique sur la gestion du transport ferroviaire. Il est ainsi prévu que cette convention n'aura aucune incidence financière pour le SMAVD.

Le Comité à l'unanimité approuve la convention.

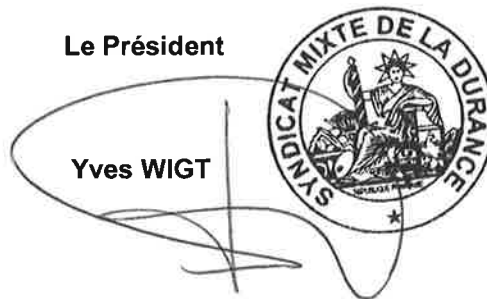
\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance à 12H30. Il adresse ses sincères remerciements à Monsieur SARDELLA délégué du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence pour les 20 années passées à siéger au sein du Comité et lui souhaite une bonne retraite.

Monsieur SARDELLA, touché par cette attention, adresse en retour ses remerciements au syndicat pour le travail accompli durant ces nombreuses années de collaboration et conclut par cette phrase « la Durance est devenue sage grâce au SMAVD ».

Le Président

Yves WIGT



23 JUIN 2021